

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER  
DE L'ASSOCIATION DU QUARTIER SAINT-ETIENNE**  
Dimanche 5 juillet 2026  
Square du Colonel Jeanpierre (rue Trachel) 06000 Nice  
Ouverture au public : de 10h à 18h

**IDENTITÉ**

Nom - Prénom .....  
Adresse .....  
téléphone - Mail .....

réserve un emplacement (environ 2 x 3 mètres)

Tarifs : Adhérent AQSE 15 euros                       Non-Adhérent AQSE 20 euros

Le règlement des réservations se fera par espèces ou chèque libellé à l'ordre  
de l'Association du Quartier Saint-Etienne

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier)**

(établie en vertu de l'article R321 – 9 du code pénal)

Je soussigné (e) (nom et prénom) : .....

Adresse : .....

No de carte d'identité : .....ou no de permis de conduire.....

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie  
ou Vide grenier au cours de l'année 2026.

Fait à .....

Le.....

**Signature**

**Particulier**

Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :

Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.

Votre chèque libellé à l'ordre de l'Association du Quartier Saint-Etienne

L'attestation sur l'honneur (correctement remplie), datée et signée

La photocopie 'recto verso de votre pièce d'identité

Date de clôture des inscriptions le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement :

Fait à .....

le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## RÈGLEMENT

- \* L'installation se fera à partir de 8h et jusqu'à 10h. Passé ce délai, plus aucun exposant ne sera accepté. Les véhicules pourront stationner le temps du déchargement rue Trachel, sur les places de livraisons réservées, et selon un ordre qui sera donné par l'AQSE
- \* Chaque exposant fournira table ou tréteaux et chaises sous leur propre responsabilité. Les stands sont tenus par des personnes majeures. Les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté durant la manifestation et rendus propres à la fin. Le démontage est prévu de 18h à 19h.
- \* Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non-conformes (matériel neuf, nourriture, etc...). La vente d'armes de toutes catégories, d'animaux, de revues ou d'objets pornographiques ou politiques, de produits alimentaires et de boissons, et de tout autre objet illicite interdit par la loi est interdite.
- \* Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- \* Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui leur seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- \* La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- \* En cas de report ou annulation du vide grenier par les organisateurs, un mail sera envoyé aux participants. A défaut de mail, le vide grenier est considéré comme maintenu. Le participant pourra annuler ou reporter à une date ultérieure sa réservation. La demande doit être effectuée par mail : aqse-nice@gmail.com

## ESPACE TROC

Les participants au vide-grenier peuvent participer à une opération insolite. Un espace spécifique sera proposé pendant le vide-grenier permettant d'échanger des objets. Ceux-ci doivent être remis à l'AQSE avant le 8 juillet. Toute personne pourra proposer un échange, le propriétaire sera libre de l'accepter ou non. Les propositions d'échange feront l'objet d'une animation spécifique en fin d'après-midi.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- \* Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif.
- \* Seules les inscriptions accompagnées du règlement correspondant seront retenues.
- \* Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.
- \* L'AQSE décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, etc...)
- \* Seuls les responsables de l'AQSE sont habilités à gérer les emplacements.
- \* L'AQSE se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur.

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture des Alpes-Maritimes dès la fin de la manifestation.